

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 septembre, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Castelnau-
Montratier sur convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Aurélien Bonnemort, Élodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Rémi Dupont, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Éliane Laval, Dominique Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran, Joëlle Sanson,

Excusé avec procuration : Claudine Boissel a donné procuration à Lysiane Clary, Didier Guillou a donné procuration à Céline Marin-Bonnemort, Bernard Rességuier a donné procuration à Rémi Dupont

Absents: Michel Lacoste, Nicolas Gauzin

Excusés : Pascal Ressigeac Claire Perrotte

Soit : Pour toutes les délibérations : 19 votants.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi Dupont.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Rémi Dupont

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le procès-verbal du 30 juin 2021.

1 - Délibérations :

1-1- Augmentation du tarif du service restauration pour l'ALSH :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Maire de la Commune de Lalbenque, au sujet de l'augmentation du prix des repas fournis à l'ALSH de la commune.

En effet, le prix du repas par enfant passe de 4,00 euros à 4,50 euros.

Monsieur Didier Guillou conseiller municipal fait savoir qu'il vote contre en raison de la situation actuelle et des difficultés que peuvent rencontrer certains parents.

Madame Isabelle Espitalier conseillère municipale demande s'il ne serait pas possible de faire comme la commune de Lalbenque, réfléchir à un dispositif de repas à 1 euro selon le quotient familial, tant pour les repas de la cantine scolaire que pour les repas de l'alsh dans le cadre d'un dispositif gouvernemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 1 voix contre, de fixer à 4 50 euros le prix du repas de l'ALSH à compter du 1^{er} octobre 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-2 Opération 39562EP – Remplacement luminaire 384, 385, 386 et 387 :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Lot

- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la TEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415.
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.
- 5) autorise la TEL à collecter les Certificats d'Economie d'Energie générés dans le cadre de cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-3 – Décision modificative numéro 4 du budget communal :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster le budget d'investissement afin de pouvoir payer les dernières factures arrivées, mais également de verser une subvention à l'association du Bel Âge d'un montant de 450 euros.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter cette décision modificative

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|------------------|
| 21 | 21312 | 694 | Bâtiments scolaires | 4 860,00 |
| 204 | 2041512 | 688 | GFP de ratt. - Bâtiments et installations | 25 130,00 |
| 21 | 21568 | 519 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense | 9 429,00 |
| 65 | 6574 | | Subventions de fonctionnement aux associations | 450,00 |
| | | | | 39 869,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|-------------------------|-------------------|
| 21 | 21318 | 652 | AUTRES BATIMENTS PUBLI. | -2 800,00 |
| 21 | 2116 | 692 | CIMETIERE | -36 619,00 |
| 022 | 022 | | Dépenses imprévues | -450,00 |
| | | | | -39 869,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-4 – Délibération de principe – Délégation à la Communauté de Communes du Quercy Blanc de la mise en place d'un service instructeur du droit des sols :

Vu l'article L 422-8 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article R-423-15 du code de l'urbanisme encadrant les collectivités porteuses des services instructeurs ;

Vu l'article L 5211-4-1 du code général des collectivités territoriale ;

En mars 2021, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot a annoncé la fermeture du service d'instruction d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) au 1er janvier 2022, suite à des départs en retraite qui ne seront pas remplacés, dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat en matière d'aménagement du territoire.

Les services de l'Etat assuraient jusqu'à présent à titre gracieux l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants disposant d'un document d'urbanisme de type PLU ou carte communale. La compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme reste celle du Maire.

Les communes ont la possibilité de confier la mission de l'instruction à une autre collectivité ou à un prestataire privé. (L'instruction n'est pas une compétence et donc n'a pas à respecter le principe d'exclusivité).

C'est dans ce cadre, que les communautés de communes du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne se sont rapprochées pour étudier les solutions possibles de mutualisation à une échelle pertinente.

Après étude des différentes possibilités, il est proposé que les deux communautés de communes créent un service commun mutualisé, au plus proche des besoins des communes et de leurs attentes pour garantir une proximité et une instruction de qualité, une économie d'échelle, une articulation entre instruction et planification, et une sécurisation des actes d'urbanisme.

Suite à cet exposé et compte tenu des délais proches de mise en œuvre du service, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un service commun instructeur ADS pour le territoire de la communauté de communes du Quercy Blanc
- D'approuver le fait que ce service soit mutualisé avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne, et ce au plus tard le 1er janvier 2022 ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-5 – Prise en charge exceptionnelle des timbres fiscaux pour des passeports d'urgence :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les cartes nationales d'identité dont l'adresse est à Castelnau Montratier – Sainte Alauzie, sont bloquées par le système de l'ANTS, car le nom de la commune est trop long.

A ce jour nous avons 11 administrés qui ne peuvent obtenir leurs cartes, alors qu'ils partent en voyage en Belgique le 20 septembre 2021.

La procédure de passeport d'urgence a été engagée pour chaque personne moyennant le prix d'un timbre fiscal à 30 euros.

Monsieur le Maire propose que la collectivité prenne à sa charge la dépense d'achat de ces timbres en remboursant chaque administré ayant participé au voyage sur présentation d'une facture.

Informations :

1) Centre de santé :

L'assemblée constituante de l'association Santé en Quercy, qui sera en charge de la gestion du centre de santé, se tiendra le jeudi 30 septembre 2021.

2) Demande d'achat des parcelles AB 454 et 455 :

Une administrée a demandé si la commune pouvait lui vendre les parcelles AB 454 et 455 qui correspondent à l'ancienne cour de l'école maternelle de Sainte-Marie.
La réponse est unanimement négative par le conseil municipal.

3) Marché dominical :

Il faut étoffer le marché et faire des animations régulièrement.
Pour information un ostréiculteur viendra à compter du dimanche 26 septembre 2021 toutes les 3 semaines jusqu'aux fêtes de fin d'année.

4) Préparation du 14 juillet 2022 :

Le programme sera le suivant :

- 13 juillet 2022 marché des producteurs,

- 14 juillet 2022 cérémonie au monument aux morts suivi d'un apéritif. L'après-midi il y aura des jeux, une Banda, le soir un groupe connu puis un DJ et feu d'artifice.

Cette journée est organisée conjointement avec l'amicale des pompiers, le comité de fêtes et la municipalité.

5) Ancienne Ehpad :

« La Gourmanderie de Laulau » ayant besoin de locaux, une convention de mise à disposition des cuisines de l'ancienne Ehpad, va être signée pour la fin de la semaine et pour une durée de 12 mois.

6) Quercy contact :

Une antenne a ouvert à Lalbenque et une permanence va ouvrir sur Castelnau Montatier – Sainte Alauzie avec une présence 1 fois par mois à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER - SAINTE ALAUZIE (Lot)

Validation du procès verbal

de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2021

| NOM | Prénom | Signature | Observations |
|-----------------|-----------|--|---|
| BOISSEL | Claudine |  | |
| BONNEMORT | Aurélien | procuration donnée à Lysiane Clary |  |
| BOYER | Elodie |  | |
| BROCARD | Gilbert |  | |
| CAMBE | Jean-Luc | Procuration donnée à Boissel Claudine | |
| CLARY | Lysiane |  | |
| DUCHÊNE | Gaëlle |  | |
| DUPONT | Rémi |  | |
| ESPITALIER | Isabelle |  | |
| GARDES | Patrick |  | |
| GAUZIN | Nicolas |  | |
| GINIBRE | Angélique |  | |
| GUILLOU | Didier |  | |
| LACOSTE | Michel |  |  |
| LAFARGUE | Sébastien | procuration donnée à Valérie Peleran | |
| LAVAL | Eliane |  | |
| MARIN | Dominique |  | |
| MARIN-BONNEMORT | Céline |  | |
| PELERAN | Valérie |  | |
| PERROTTE | Claire | procuration donnée à Marin-Bonnemort Céline |  |
| RESSÉGUIER | Bernard |  | |
| RESSIGEAC | Pascal |  | |
| SANSON | Joëlle | Procuration donnée à Angélique Ginibre |  |